



Important à savoir

- Prenez la morphine **aussi brièvement que possible et à la dose la plus faible possible**, sauf si vous êtes en soins palliatifs (au dernier stade de votre vie).
- Il est préférable de **ne pas consommer d'alcool** lorsque vous prenez de la morphine.
- La prise prolongée de morphine peut entraîner une **dépendance et une accoutumance**.
- Une **diminution progressive** est nécessaire, surtout après un traitement de longue durée et ce, en concertation avec votre médecin et/ou votre pharmacien.
- Les comprimés de morphine ne peuvent **en aucun cas être coupés, mâchés ou écrasés**.



Quel est l'effet de ce médicament et à quoi sert-il ?

Les médicaments contenant la substance active morphine sont des **antidouleurs extrêmement puissants**. Votre médecin peut vous prescrire de la morphine en cas de **douleur modérée à sévère**.



Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? Sous quelles formes peut-il être administré ?

Pour voir la liste de tous les médicaments associés à cette fiche, visitez [PharmaInfo.be](https://pharmainfo.be).

Cette liste contient tous les médicaments avec de la morphine. Cliquez sur le nom du médicament pour savoir quelle quantité de morphine il contient et sous quelle forme il est administré. Vous trouverez également la notice, des informations sur le prix, le remboursement et la nécessité d'une prescription médicale.

Lisez la notice pour tout savoir sur votre médicament, notamment sur sa composition ou sur les allergies possibles.



Comment prendre ce médicament : En quelle quantité ? À quel moment ? Pendant combien de temps ?

Quelle quantité de ce médicament dois-je prendre ?

C'est votre médecin qui déterminera la dose de morphine à prendre, et qui l'ajustera

Consultez **l'étiquette du pharmacien** pour savoir quelle dose prendre et combien de fois par jour. Sur cette étiquette, vous pouvez lire ce que **le médecin a prescrit**. Si l'information ne figure pas sur l'étiquette et qu'elle ne vous a pas non plus été communiquée lors de votre consultation chez le médecin, il est préférable de d'abord demander **conseil à votre médecin ou à votre pharmacien** ou de lire la **notice**.

Les comprimés de morphine ne peuvent **en aucun cas être coupés, mâchés ou écrasés**. La prise de comprimés écrasés ou dissous peut entraîner la libération d'une trop grande quantité de morphine directement dans l'organisme.

À quel moment dois-je prendre ce médicament ?

Vous pouvez prendre de la morphine à **n'importe quel moment** de la journée, **avec ou sans nourriture**. Si vous devez prendre ce médicament sur une longue période, il est préférable de prendre ce traitement à **heure fixe**.

Consultez l'**étiquette du pharmacien** pour savoir à quel moment et combien de fois par jour vous devez prendre de la morphine.

Pendant combien de temps puis-je utiliser ce médicament ?

Le **traitement doit être le plus court possible**, sauf pour des soins palliatifs.

Vous pouvez en effet devenir **dépendant(e)** à la morphine. En d'autres termes, lorsque le médicament ne fait plus effet, vous en avez à nouveau besoin pour vous sentir bien. Vous pouvez limiter ce risque en limitant autant que possible la durée d'utilisation de morphine. La morphine entraîne aussi une **accoutumance** : plus la prise de morphine est longue, plus vous aurez besoin d'en prendre pour réduire la douleur. En cas d'utilisation prolongée, le risque **d'effets indésirables** est également plus élevé.

Votre **médecin** surveillera la douleur et décidera de la **durée de la prise de morphine**.



Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tout médicament, ce médicament peut avoir des effets indésirables, bien qu'ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Cessez le traitement et contactez votre médecin si les effets indésirables suivants se produisent, car il s'agit de symptômes d'une réaction allergique grave très rare :

- essoufflement, difficultés à respirer ;
- gonflement des paupières, du visage ou des lèvres ;
- éruption cutanée ou démangeaisons.

Les effets indésirables les plus fréquents lors de la prise de morphine sont les suivants :

Très fréquent (chez plus de 1 personne sur 10)

- nausées ;
- constipation.

Fréquent (jusqu'à 1 personne sur 10)

- confusion, insomnie, somnolence ;
- vertiges, maux de tête ;
- contractions musculaires involontaires ;
- douleurs abdominales, manque d'appétit ;
- sécheresse de la bouche ;
- vomissements ;
- transpiration ;
- éruption cutanée ;
- sensation de faiblesse ;
- fatigue ;
- démangeaisons.

Parfois (jusqu'à 1 personne sur 100)

- hypersensibilité ;
- agitation (nervosité, énervement), euphorie, hallucinations ;
- changements d'humeur ;

- crises d'épilepsie ;
- augmentation de la tension dans vos muscles, frissons ;
- perturbation de votre perception des sensations ;
- vertiges, pertes de connaissance ;
- vision trouble ;
- rougissements ;
- tension artérielle basse ;
- liquide dans les poumons, respiration plus lente et moins profonde, contraction des voies respiratoires ;
- altération du goût, des troubles de la digestion ;
- urticaire (boursoufflures de la peau, accompagnées de démangeaisons) ;
- impossibilité de vider complètement votre vessie ;
- accumulation de liquide dans les jambes.

Il existe d'autres effets indésirables moins fréquents. La liste complète figure dans la notice du médicament concerné. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Contactez votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la notice. Vous pouvez également [signaler des effets indésirables directement à l'AFMPS](#).



Puis-je arrêter de prendre ce médicament ?

Non, vous ne pouvez pas arrêter le traitement à la morphine sans avis médical.

Arrêter un médicament du jour au lendemain, c'est dangereux, surtout après l'avoir pris pendant longtemps. **N'arrêtez donc jamais un médicament sans avis médical**. Vous pourriez ressentir des **symptômes de sevrage** tels que de l'anxiété, des sueurs et des tremblements. Si vous avez pris le médicament pendant longtemps, il faut **réduire la dose petit à petit, de façon progressive**. Consultez votre **médecin et/ou votre pharmacien** pour savoir comment procéder. Ils peuvent vous aider à établir un calendrier.



Que dois-je faire si j'ai oublié une dose ou si j'ai pris une quantité trop importante de ce médicament ?

Que dois-je faire si j'ai oublié une dose ?

Contactez **votre médecin et/ou votre pharmacien** pour savoir si vous pouvez encore prendre la dose oubliée et combien de temps vous devez attendre pour la dose suivante.

Ne prenez **jamais de double dose** de morphine pour compenser une dose oubliée.

Que se passe-t-il si j'ai pris une quantité trop importante de ce médicament ?

Contactez immédiatement **votre médecin ou votre pharmacien ou appelez le Centre Antipoisons (070 245 245)**.

Vous pouvez ressentir les plaintes suivantes : vous êtes fatigué(e), somnolent(e), votre pression artérielle baisse, vous éprouvez des difficultés à respirer, vos pupilles peuvent se contracter ou se dilater et vous pouvez tomber dans le coma. Une surdose de morphine peut être **mortelle**.



Puis-je conduire en véhicule ? Puis-je consommer de l'alcool ? Puis-je manger ce que je souhaite ?

Puis-je conduire en véhicule ou utiliser des machines si je prends ce médicament ?

Non, vous ne pouvez pas conduire de véhicule ou utiliser de machines si vous prenez de la morphine et que :

- vous vous sentez **étourdi(e)** ;
- vous vous sentez **somnolent(e)** ;
- vous avez une **vision floue ou double**.

Ces symptômes peuvent se manifester surtout au **début du traitement**, lors d'une **adaptation** de la **dose**, d'un **changement d'antidouleur**, de la prise d'**autres médicaments** agissant sur le cerveau ou de la consommation d'**alcool**.

Si vous **ne présentez pas ces symptômes**, vous ne pouvez **conduire une voiture ou utiliser des machines** que si vous **attendez suffisamment longtemps** après la prise de morphine. **Parlez-en avec votre médecin**.

La loi interdit de prendre part à la circulation si l'on est en état d'ébriété ou dans un état similaire en raison de la consommation de médicaments.

Puis-je consommer de l'alcool si je prends ce médicament ?

Non, il est préférable de ne pas consommer d'alcool si vous prenez de la morphine.

L'**alcool renforce les effets de la morphine**, ce qui peut vous rendre somnolent(e) et vous rendre malade.

Puis-je manger normalement si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez manger normalement pendant votre traitement à la morphine.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alimentation sur la morphine.



Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ou si j'allaite ?

La morphine est déconseillée aux femmes enceintes et à celles qui allaitent.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ?

La prise de morphine est **déconseillée pendant la grossesse**.

Si vous prenez de la morphine pendant votre grossesse, votre bébé pourrait avoir des **difficultés respiratoires** et présenter les symptômes d'un **syndrome de sevrage**.

On en sait trop peu sur la prise de morphine pendant la grossesse pour garantir que son utilisation pendant celle-ci est sans risques. Votre médecin évaluera la gravité de vos symptômes par rapport aux risques pour l'enfant.

Vous êtes enceinte ou vous essayez de tomber enceinte ? Si c'est le cas, **discutez** de la prise de morphine avec **votre médecin et/ou votre pharmacien**.

Puis-je allaiter lorsque je prends ce médicament ?

La prise de morphine est **déconseillée pendant la période de l'allaitement**.

Si vous allaitez et que vous souhaitez prendre de la morphine, **discutez-en avec votre médecin et/ou votre pharmacien.**



À quoi dois-je faire attention si je prends d'autres médicaments ?

La prise de morphine peut entraîner des interactions avec d'autres médicaments ou être influencée par la prise d'autres médicaments. Cet aperçu ne répertorie que les **interactions potentiellement graves**. Consultez votre médecin et/ou votre pharmacien en cas d'utilisation simultanée de ce médicament avec les médicaments/produits suivants :

- certains médicaments contre **l'anxiété ou les troubles du sommeil** ;
- d'autres médicaments **provoquant de la somnolence**, comme les autres antidouleurs, les somnifères, les traitements pour les allergies et les calmants ;
- certains médicaments contre la **dépression** ;
- les médicaments **pouvant provoquer des crises d'épilepsie ou des convulsions**, comme certains médicaments utilisés dans le cadre du traitement de la dépression ou des psychoses ;
- certains **anticoagulants** ;
- certains médicaments destinés à traiter **l'hypertension** ;
- certains médicaments peuvent **modifier** la façon dont morphine est **éliminé par le foie**. Cela peut **influencer son efficacité** ou **augmenter** le risque d'**effets indésirables**. Parmi ces médicaments, on retrouve:
 - certains antibiotiques ;
 - certains médicaments contre les troubles du rythme cardiaque ;
 - certains médicaments après une transplantation ;
 - certains médicaments contre les infections dues aux champignons ;
 - certains médicaments contre le cancer ;
 - certains médicaments contre le VIH ;
 - certains médicaments pour l'hypertension et les troubles du rythme cardiaque ;
 - le millepertuis, une plante utilisée contre la dépression.

La liste complète des interactions figure dans la notice. La notice se trouve dans la section : [«Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



À quoi dois-je faire attention si j'ai d'autres problèmes de santé ?

Ne prenez pas de la morphine dans les situations suivantes ou, le cas échéant, consultez d'abord votre médecin et/ou votre pharmacien :

- vous souffrez de **troubles respiratoires graves**, vous faites une crise d'asthme ou êtes atteint(e) d'une forme grave de BPCO (bronchopneumopathie chronique obstructive) ;
- vous présentez une **élévation de la pression intracrânienne**, par exemple suite à une blessure à la tête ou à une pathologie cérébrale ;
- vous êtes **dépendant(e) à l'alcool** ;
- vous avez des antécédents de **consommation problématique** de médicaments, de stupéfiants et/ou d'alcool ;
- vous souffrez d'une **obstruction de l'intestin** ;
- diminution du **fonctionnement du foie** ;
- vous devez subir une **intervention chirurgicale**.

La liste complète des situations dans lesquelles vous devez être prudent(e) en cas de prise de morphine

Cette information a été fournie par PharmaInfo.be, une initiative de l'AFMPS.

Avez-vous encore des questions après avoir lu ces informations ?
Contactez votre médecin ou votre pharmacien.